

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR BENOIT PAQUET**

A.D.R.H. n° 11-488

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n°08-741 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Monsieur Benoît PAQUET, Intendant pour le Château Montauriol ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît PAQUET, Intendant pour le Château Montauriol, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes les commandes de fournitures spécifiques au Château Montauriol,
- toutes les factures correspondantes.

Article 2 : L'arrêté départemental Pers. n° 08-741 du 27 mars 2008 susvisé est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 31 mars 2011

Le Président,

*
* * *